

Convention collective nationale de travail des industries de la sérigraphie et des procédés d'impression numérique connexes du 23 mars 1971

Avenant n° 1 du 1er avril 2004 relatif à l'accord sur les classifications professionnelles

Article unique

En vigueur étendu

Création Avenant n° 1 2004-04-01 BO conventions collectives 2004-18 étendu par arrêté du 15 juillet 2004 JORF 25 juillet 2004

Conformément au préambule de l'accord du 13 juin 2003, les parties signataires conviennent d'une illustration à valeur d'exemple de la classification d'un emploi.

Il s'agit d'une illustration du travail d'analyse et d'évaluation des fonctions, et de classement dans la nouvelle grille de classification. Elle reste cependant purement indicative, l'évaluation des fonctions dépendant de la spécificité de chaque entreprise et relevant de son domaine de compétence.

Cette illustration s'insérera en annexe IV à l'accord professionnel du 13 juin 2003, et répondra aux conditions générales d'application formulées pour ce dernier.

Fait à Paris, le 1er avril 2004.